

Fiche réflexe 1 – Aides

Pour plus de détail sur le cadrage des aides et les conditions d'éligibilité, consulter le guide des mesures d'accompagnement.

Les mesures d'urgence (1ère phase)

Mesures	Aides possibles	Financier	Précisions
Déblaiement d'urgence	FSUE	CE	<ul style="list-style-type: none"> - a été utilisé pour les pistes de DFCI à la suite de la tempête Klaus de 2009 - dossier à faire sous 12 semaines après le sinistre - sous réserve d'acceptation par la CE
	Aide aux collectivités territoriales victimes de catastrophes naturelles	Ministère de l'Intérieur	<p>Cette aide du Ministère de l'Intérieur n'est pas détaillée dans le guide des mesures d'accompagnement mais est mentionnée dans le plan tempête, partie 3.3.2 <i>Priorité au secours aux personnes et à la remise en état des réseaux.</i></p> <p>Biens éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les infrastructures routières ; - les biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurisation de la circulation ; - les digues ; - les réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau ; - les stations d'épuration et de relevage des eaux ; - les pistes de défense des forêts contre l'incendie ; - les parcs, jardins et espaces boisés appartenant au domaine public des collectivités territoriales ou de leur groupement ; - la restauration des cours d'eau.
	Aide d'Etat	DRAAF	<ul style="list-style-type: none"> - cette aide doit être notifiée à la CE - déblaiement des accès forestiers principaux, des pistes forestières secondaires et des pistes DFCI
Renforts d'urgence	Aide d'Etat	DRAAF + collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - cette aide doit être notifiée à la CE - financement de personnels pour les structures d'animation

Les mesures pour la mobilisation des bois (2ème phase)

Mesures	Aides possibles	Financeur	Précisions
Accompagnement des entreprises en baisse d'activité	Prise en charge du chômage partiel	Région, services chargés de l'emploi	
Aide à la mécanisation	Aide à l'achat de matériel	DRAAF + collectivités + FEADER	<ul style="list-style-type: none"> - aide de minimis exemptée de notification à la CE - aide mise en place spécifiquement à la suite d'une tempête touchant une zone peu mécanisée et où celle-ci est nécessaire afin de sortir les bois
Mobilisation	Prêts bonifiés + garantie publique	MAA en partenariat avec établissements bancaires	<ul style="list-style-type: none"> - cette aide doit être notifiée à la CE - aide qui peut être incluse dans un appel à projet combinant mobilisation, transport et stockage - il est nécessaire de procéder préalablement à la sélection et à l'habilitation des établissements de crédit (appel à candidatures) - non cumulable avec les prêts bonifiés stockage - la garantie publique sera mise en place seulement si un contexte exceptionnel le justifie
Stockage	Subvention à la création / réhabilitation des aires de stockage	DRAAF	<ul style="list-style-type: none"> - cette aide doit être notifiée à la CE - aide qui peut être incluse dans un appel à projet combinant mobilisation, transport et stockage
	Prêts bonifiés pour l'achat et le stockage des bois + garantie publique	MAA en partenariat avec établissements bancaires	<ul style="list-style-type: none"> - cette aide doit être notifiée à la CE - aide qui peut être incluse dans un appel à projet combinant mobilisation, transport et stockage - il est nécessaire de procéder préalablement à la sélection et à l'habilitation des établissements de crédit (appel à candidatures) - non cumulable avec les prêts bonifiés mobilisation - la garantie publique sera mise en place seulement si un contexte exceptionnel le justifie
	Aide à la rupture de charge stockage (RCS)	DRAAF	<ul style="list-style-type: none"> - cette aide doit être notifiée à la CE - aide qui peut être incluse dans un appel à projet combinant mobilisation, transport et stockage
	Aide directe au transport de bois moyenne-longue	DRAAF	<ul style="list-style-type: none"> - cette aide doit être notifiée à la CE - aide qui peut être incluse dans un appel à projet combinant mobilisation,

Transport	distance		transport et stockage
	Aide à la rupture de charge multimodale (RCM)	DRAAF	- cette aide doit être notifiée à la CE - aide qui peut être incluse dans un appel à projet combinant mobilisation, transport et stockage
Lutte phytosanitaire	Aide pour la lutte phytosanitaire	DRAAF	- pas besoin de notification CE car fait partie des subventions que l'État peut accorder en matière d'investissement forestier (5° de l'article D. 156-7 CF) - les DRAAF s'appuient sur les SRAL pour l'établissement et le suivi de cette aide

Les mesures pour la reconstitution des forêts (3ème phase)

Mesures	Aides possibles	Financier	Précisions
Aides budgétaires aux communes forestières	Aide à la trésorerie des communes forestières sinistrées	Ministère de l'Intérieur	- ces aides mises en place par le Ministère de l'Intérieur ne sont pas détaillées dans le guide mais sont mentionnées dans le document Plan tempête, partie 3.4 <i>La suspension des coupes de bois vert et de certains types de travaux</i>
Prêts bonifiés pépiniéristes et entreprises de reboisement	Prêts bonifiés à l'investissement		- il est nécessaire de procéder préalablement à la sélection et à l'habilitation des établissements de crédit (appel à candidatures) - aide de minimis exemptée de notification à la CE
Nettoyage		Assureurs	Les propriétaires forestiers doivent être assurés contre le risque tempête.
Reconstitution	Aide aux collectivités territoriales victimes de catastrophes naturelles	Ministère de l'Intérieur	Utilisable pour la remise en état à l'identique des parcs, jardins et espaces boisés appartenant au domaine public des collectivités territoriales ou de leur groupement, sous réserve d'éligibilité.
	FEADER	Aide cofinancée UE + collectivités territoriales	- cofinancement possible hors Etat
		Assureurs	Les propriétaires forestiers doivent être assurés contre le risque tempête.